

Agroscope

DR Ruminants & porcs

GR Aliments pour animaux

Etat des travaux 2015

Aliments pour animaux: beaucoup de déclarations non conformes

Agroscope est mandatée pour le contrôle des aliments pour animaux de rente et de compagnie (petfood) commercialisés en Suisse. Durant l'année écoulée, Agroscope a prélevé et analysé 1'480 échantillons. 70% d'entre eux étaient conformes, proportion considérée comme trop faible.



Près de 70% des aliments pour animaux de rente contrôlés sont en ordre. (photo: Agroscope)

Dans le cadre de son activité de contrôle officiel des aliments pour animaux, Agroscope a prélevé en 2015 1'314 échantillons d'aliments pour animaux de rente, c'est-à-dire d'animaux servant à la production de denrées alimentaires, ainsi que 166 échantillons d'aliments pour animaux de compagnie, en particulier pour chiens et chats. Des

inspections ont été conduites dans plus de 400 entreprises de production ou de commercialisation.

30 % d'aliments pour animaux de rente non conformes

Près de 70% des aliments pour animaux de rente contrôlés n'ont donné lieu à aucune contestation. 170 aliments (13%) ont fait l'objet de légères contestations, principalement dues à des erreurs d'étiquetage et 233 échantillons (env. 18%) de contestations plus sévères. Les non-conformités relevées sont essentiellement des teneurs différant des valeurs déclarées et des erreurs importantes d'étiquetage. Quelques échantillons ont aussi fait l'objet de contestations ou d'investigations approfondies à cause de contaminations avec des salmonelles ou des additifs pour l'alimentation animale. Agroscope a aussi constaté des résidus de pesticides dans des aliments bio, qui ont dû être déclassés comme aliments conventionnels.

Situation stable chez les aliments pour animaux de compagnie

Sur les 166 échantillons prélevés auprès des producteurs, importateurs et commerçants d'aliments pour animaux de compagnie, 63% (105 échantillons) n'ont donné lieu à aucune contestation. 58 échantillons (35%) présentaient des teneurs différant des valeurs déclarées et hors des tolérances officielles. 32 d'entre eux présentaient par ailleurs des manquements dans la déclaration. Deux échantillons ont fait l'objet de contestations avec conséquence financière, car ils présentaient des teneurs en graines d'ambrosie supérieures à la valeur maximale. Ces deux produits ont été retirés du marché.

OGM sous surveillance

Sur les 1'314 échantillons d'aliments pour animaux de rente prélevés, 118 matières premières et 282 autres produits (essentiellement des aliments composés) ont été examinés

quant à la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Un aliment a été contesté et a donné lieu à des investigations supplémentaires.

Nouvelles tâches

Depuis l'entrée en vigueur de l'Ordonnance BIO (RS 910.18) révisée, au 1^{er} janvier 2015, l'OFAG est responsable de l'exécution dans le domaine des aliments pour animaux, selon l'article 34a. Dans la pratique, cela signifie qu'Agroscope a repris cette nouvelle tâche dans le cadre des activités du contrôle officiel des aliments pour animaux. Le « Groupe de recherche aliments pour animaux » a été organisé de manière à assumer cette nouvelle fonction.

Changements dans le personnel

Monsieur Gaël Félix est entré en fonction comme inspecteur des aliments pour animaux au sein d'Agroscope au 1^{er} avril 2015. Il est ingénieur agronome de la HAFL de Zollikofen et dispose d'une expérience de plusieurs années, qu'il a acquise en tant que responsable de la qualité dans le secteur du lait frais au sein de Nestlé SA.

Monsieur Anton Vonlanthen est entré en fonction comme collaborateur scientifique au sein d'Agroscope au 1^{er} septembre 2015. Fort d'une grande expérience dans le secteur des aliments pour animaux, il est responsable de l'application des prescriptions de l'Ordonnance sur l'agriculture biologique pour les aliments pour animaux.

Agroscope se réjouit de la collaboration avec MM. Félix et Vonlanthen et leur souhaite plein succès dans ces nouvelles activités.

Départ à la retraite de Claude Chaubert

Claude Chaubert a pris une retraite bien méritée à fin octobre 2015. Avec beaucoup d'engagement, il a mis durant 23 ans son savoir et son expérience au service d'Agroscope et de la branche des aliments pour animaux. Qu'il en soit très chaleureusement remercié.

Son passage à Posieux a été marqué par plusieurs changements de nom de la station de recherche et il a œuvré sous différents directeurs. Ses connaissances très étendues ont fait de lui un conseiller apprécié et un interlocuteur très intéressant. Il savait répondre de manière fondée et très pertinente à toutes les questions et il trouvait toujours des solutions pratiques. Ainsi, nous pouvons mentionner ses contributions à plusieurs publications de référence telles que le "Livre vert", le "Livre jaune" ou le "Guide pour un étiquetage correct des aliments pour animaux".

Claude Chaubert savait travailler en équipe ; il était toujours prêt à faire profiter ses collègues de son expérience. Sa mémoire était impressionnante : A chaque question, il répondait non seulement promptement, mais en précisant le contexte historique qui avait conduit à telle décision ou telle norme. Claude Chaubert était toujours prêt à rendre service et exerçait son activité avec tact et diplomatie.

Tous les collaborateurs et collaboratrices d'Agroscope Posieux lui adressent leurs plus chaleureux remerciements. Ils formulent à son attention leurs meilleurs vœux et lui souhaitent beaucoup de satisfaction pour ce nouveau chapitre de sa vie.

La succession de Claude Chaubert est assurée par Mme Dr. Céline Clément, qui a œuvré jusqu'ici entre autres comme inspectrice des aliments pour animaux. Agroscope lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction.